

le lien

hiver
2014
février
trimestriel
n°78
existe en braille

journal de l'association des travailleurs handicapés ou reclassés de La Poste et Orange



Présidence de l'atha : la relève

**Partenariat La Poste / atha :
signature de la convention**

**Semaines d'Informations en Santé
Mentale : 25 ans déjà**



**ASSOCIATION DES
TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS OU
RECLASSÉS DE
LA POSTE & ORANGE**

**www.atha.fr
contact@atha.fr**

A la présidence de l'atha : Françoise Fournier prend la relève

Alain Debeury avait annoncé sa volonté de mettre fin à son mandat de président. C'est pourquoi, lors du dernier Conseil d'administration, le 3 décembre 2013, Françoise Fournier a présenté sa candidature à cette fonction, à l'Association des Travailleurs Handicapés

“Dès mon entrée à La Poste, j'adhérais à l'atha afin de régler ma propre situation d'accès à l'emploi. A l'époque, Djamel Nedjma, fondateur de cette association n'a pas hésité à me venir en aide. Dès lors, demeurant persuadée de la pertinence des objectifs poursuivis par l'atha, j'ai, d'année en année, renouvelé mon adhésion.

Djamel m'a sollicité pour présenter ma candidature au Conseil d'Administration. Puis, je me suis présentée au bureau où j'ai occupé le poste de Secrétaire pendant plusieurs années..

Aujourd'hui, riche d'une expérience de terrain de plusieurs années (22ans) à des postes différents (Responsable Nuit, Qualité, Gestion, Ressources) dans un des bastions historiques de la Poste, Le Louvre, j'ai présenté ma candidature à la présidence de l'atha. En effet, après trois années de Responsable Ressources, j'ai constaté que le maintien dans l'activité des personnes atteintes d'un handicap n'est pas chose aisée.

Dans un contexte de modernisation continue des organisations, la personne handicapée doit, comme ses collègues, être en capacité de s'adapter. Je reste persuadée que les textes existants ne suffisent pas. Il est nécessaire de renforcer les outils pour réussir le maintien dans l'emploi en associant une équipe pluridisciplinaire disposant de solutions réalistes, concrètes et bénéfiques tant pour le travailleur handicapé que pour l'entreprise.

Chacun d'entre nous est appelé à être acteur de son reclassement mais les échanges interactifs peuvent aboutir à des solutions innovantes, chacun apportant connaissances et points de vue différents par rapport à la problématique à résoudre.

Nous devons sensibiliser les managers pour qu'ils comprennent qu'ils peuvent concilier leurs objectifs de CAP tout en employant des travailleurs handicapés. Trop souvent encore, le manager consi-

dère le handicap comme un frein. L'atha, de par son expérience, peut intervenir pour l'emploi des travailleurs handicapés en conciliant les intérêts de l'entreprise et ceux de la personne concernée.

L'atha développe et entretient les relations avec nos entreprises (Orange et La Poste). Elle est force de propositions au sein de différentes instances. La filière prévention comme la filière médicale sont, pour l'association, des partenaires indispensables et je veillerai à ce que l'atha siège dans d'autres instances encore et développe des partenariats tant en interne qu'en externe. Je pense en effet qu'il nous faut être présent et se positionner dès que la possibilité s'offre. Il est également judicieux de rester ouvert à toutes idées innovantes dans le domaine du handicap au travail. C'est, par ce biais, que de nouvelles possibilités d'insertion émergeront.

L'atha assure un rôle d'expert, réaliste face à la problématique de l'emploi des personnes handicapées : notre crédibilité et notre légitimité auprès de nos publics en dépendent (employeurs, travailleurs handicapés, partenaires,..).

Les problématiques “handicap” doivent être pris en considération dans les plans de formation. En effet, la question de la formation des travailleurs handicapés est centrale, si nous souhaitons qu'ils puissent s'adapter aux contraintes des nouveaux emplois dans l'entreprise. C'est l'un des enjeux sur lequel l'atha doit développer des actions visant à démontrer aux managers que le personnel handicapé peut développer ses compétences professionnelles comme tous les collaborateurs. Le levier de la formation permettrait au travailleur handicapé de pouvoir s'épanouir dans son domaine professionnel et à nos entreprises d'avoir du personnel compétent.

Voilà, un panel des raisons pour lesquelles, j'ai confirmé ma candidature à la présidence de l'atha, persuadée que l'association a encore un énorme travail à accomplir afin que l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées se réalise sans difficultés.”

Françoise Fournier

Sommaire

2 Présentation de la nouvelle
Présidente de l'atha

3 le mot d'Alain Debeury

4 Les plus fragiles
d'entres nous

5 Télétravail

6/7 Semaines d' Information
de la Santé Mentale

8 Fibromyalgie, une jurispru-
dence utile

9 Réinsertion professionnelle

10 SEPH et Hangagement

11 partenariat La Poste /atha

12 Handifférences



Françoise Fournier



Alain Debeury

Cher lecteur

Assurer la présidence d'une association comme la nôtre est une lourde charge que l'on imagine peut être pas lorsque l'on n'occupe pas la fonction. L'éloignement, l'âge, le handicap ou la maladie sont des facteurs qui peuvent encore plus l'alourdir. Après un peu plus de six années passées à cette présidence de notre association, j'ai souhaité passer le relais en ce début d'année. Je resterai toutefois membre du Conseil d'administration tant que les adhérents m'accorderont leur confiance.

Durant cette période, vous avez appris à me connaître et vous savez combien j'ai notre association à cœur. Mon objectif constant a été de faire évoluer l'atha pour qu'elle soit mieux connue et reconnue non seulement par les responsables et personnels de nos deux entreprises mais également par les différentes instances qui nous accompagnent pour le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Avec l'aide des administrateurs, correspondants locaux, les permanents du siège et les bénévoles ponctuels, je suis parvenu à donner à notre association une meilleure représentation : celle d'une association dynamique et force de propositions.

L'heure n'est pas au bilan mais nous pouvons mesurer le chemin parcouru, en particulier depuis 2007. C'est tous ensemble unis dans un objectif commun que nous pourrons continuer à développer l'atha en nous appuyant sur notre projet associatif. Il faut poursuivre et amplifier nos efforts. C'est une action de tous les jours qui nécessite une grande disponibilité.

J'ai demandé, lors du Conseil d'administration qui s'est tenu en décembre dernier, qu'un administrateur soucieux de faire perdurer les valeurs qui nous rassemblent soit élu à la Présidence de notre association. C'est avec plaisir que je transmets le relais d'une association en mouvement à Françoise Fournier.

Alain Debeury

ASSOCIATION DES
TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS OU
RECLASSÉS DE
LA POSTE & ORANGE



47/49 rue Barrault
75013 Paris France
Tél : 33 [0]1 40 78 13 13
Fax: 33 [0]1 40 78 13 14
contact@atha.fr
www.atha.fr

Fondateur : Djamel Nedjma.
Directeur de Publication : Françoise Fournier
Comité de rédaction : F. Fournier, B. Seriziat.
Ont participé à ce numéro : A. Debeury, B. Seriziat,
Y. Le Guilloux, Josette Tran Van.
I.S.S.N. : 1292-5438
Copyright couverture : Danièle Mémet.
Direction artistique : Graphir Design.
Impression : M4
371, rue Marcel Pagnol 27930 Gravigny.

Appel à l'attention sur les plus fragiles d'entre nous

Charles Gardou est professeur à l'Université Lumière Lyon 2. Il consacre ses travaux et ses engagements nationaux ou internationaux au handicap. Il est à l'origine de cette pétition et il nous a demandé d'informer nos lecteurs de cette action.

Pour un mémorial en hommage aux personnes handicapées victimes du régime nazi et de Vichy

« Peut-on collectivement oublier le destin tragique des enfants, des femmes et des hommes, fragilisés par la maladie et le handicap qui furent exterminés par le régime nazi ou condamnés à mourir par celui de Vichy ? Rendons-leur hommage : demandons au Président de la République que notre pays érige, dans un lieu symbolique, un mémorial qui leur soit dédié. Selon le Tribunal Militaire International créé en août 1945, 275 000 enfants ou adultes affectés d'une déficience mentale ou physique furent assassinés dans le cadre d'Aktion T4, un programme terrible mis en œuvre par le Troisième Reich. Ce plan d'extermination fut précédé et accompagné de stérilisations contraintes, pratiquées à partir de l'une des toutes premières législations nazies.



Photo historique

Au nom de "l'hygiène raciale", elle fut appliquée à la manière d'une "ordonnance médicale", pour protéger le peuple de la "gangrène ou de la tumeur cancéreuse", que représentaient ceux que l'on jugeait "génétiquement inférieurs". On estime à 400 000 le nombre des personnes stérilisées entre 1934 et 1945, en incluant celles relevant des territoires annexés par l'Allemagne après 1937 tenus d'appliquer la même loi. S'y ajoutent les 50 000 personnes internées dans les hôpitaux psychiatriques français, sous le régime de Vichy, mortes par abandon, absence de soins, sous-alimentation et autres maltraitements.

Un site commémoratif

Or, qui se souvient de ces victimes ? Quel acte symbolique a été posé dans notre pays pour perpétuer leur mémoire ? Aucun. Nous ne pouvons plus l'accepter, alors qu'en Allemagne un site commémoratif dédié aux victimes handicapées des crimes d'euthanasie commis par le régime nazi, va ouvrir ses portes à l'automne 2014, la France n'a-t-elle pas le même devoir de mémoire et de respect pour ces innombrables victimes ? Le pays des droits de l'Homme peut-il s'exonérer d'un mémorial aussi symbolique qu'utile pour les prochaines générations comme pour la mémoire des victimes ?

Un devoir de connaissance et de vérité, un devoir de témoignage et d'humanité.

La devise Liberté, Egalité, Fraternité qui donne un socle à notre République, la raison et l'éthique qui fondent notre citoyenneté, la vulnérabilité qui nous relie et nous humanise, leur fragilité bafouée et persécutée, appellent, pour eux comme pour toutes les victimes de la barbarie, un devoir de connaissance et de vérité, un devoir de témoignage et d'humanité. Rendons-leur hommage et justice, pour que plus jamais cet holocauste ne se reproduise. Parce que, sous aucun motif, la dignité et la valeur des existences humaines ne peuvent se hiérarchiser. Parce que, ni hier ni aujourd'hui, il n'est pas de vies minuscules méritant le mépris et l'oubli.

Charles Gardou et Jean-Marc Maillet-Contoz, vous invitent donc à signer cet appel pour la création, en France, d'un mémorial en hommage aux personnes handicapées victimes du régime nazi et de Vichy.

Vous pouvez retrouver l'interview de Charles Gardou "La solidarité continue" sur Facebook. Cette pétition est adressée à : M. François Hollande, Président de la République et à Mme Marie-Arlette Carloti, Ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion .

Télétravail

Un adhérent de l'atha nous en parle

Le télétravail participe au développement de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement du travail, permettant une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, contraintes de santé et organisation du travail. En effet, le télétravail répond également à la démarche de la Poste d'accroître et d'accompagner l'emploi des postier-ière-s handicapé-e-s, conformément à l'accord du 8 mars 2012 en faveur de l'emploi des personnes en situation d'handicap.

L'accord a été signé par les syndicats de La Poste et deux Bulletins des Ressources Humaines, BRH, en précisant les modalités pratiques : du 5 juillet relatif à la mise en œuvre de l'accord et du 17 juillet concernant les indemnités forfaitaires de télétravail à domicile. Le télétravail peut s'effectuer dans un centre de proximité de «La Poste», dans le secteur «privé», ou à domicile. Précisons que le télétravail n'est pas un système de préretraite, du temps de loisirs, de repos, ou une solution de garde des enfants.

Période d'adaptation de 3 mois

On peut y mettre fin à tout moment, avec un préavis de 15 jours. (Voir article 2.5). Après la période d'adaptation le préavis est d'un mois, pour préparer son retour dans son service. (Article 3) En cas de déménagement, La Poste doit réexaminer la situation de l'agent pour éviter de le mettre en difficulté.

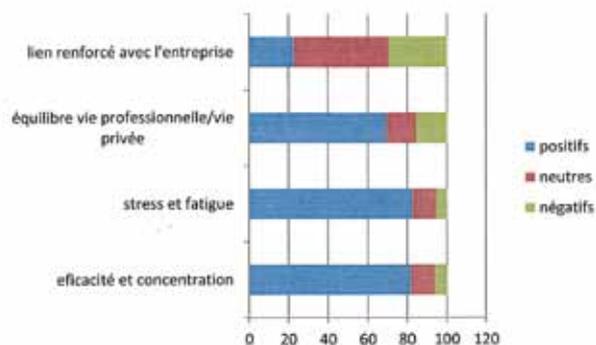
Témoignage de Pascal Mathurin

«Je dispose d'un espace de travail adéquat, dédié à ce télétravail et propice au travail et à la concentration comme le prévoit l'article 6. La Poste prend en charge mon matériel informatique, mon repose-pieds et mon tapis de souris repose poignet (sur demande) et mon siège ergonomique.

L'accord (Article 6) impose à l'employeur de faire contrôler mon installation électrique (prise en charge par La Poste à hauteur de 120 euros TTC) et d'obtenir un certificat de conformité de cette installation. En cas de contre-visite, La Poste prend en charge à nouveau dans les mêmes limites. La Poste prend en charge l'assurance « dommages aux biens », qui couvre le risque incendie, le vol et la responsabilité civile. Il m'incombe d'infor-

mer mon assureur de mon activité en télétravail à domicile. Il me remet chaque année une attestation indiquant qu'il est informé de ma situation. En cas de sinistre, La Poste me fournit un formulaire de déclaration à envoyer au service des assurances du groupe. Je le complète en indiquant les coordonnées et signature du chef d'établissement. (Article 91)

Des impacts positifs pour les télétravailleurs



Source : www.tourdefranceduteletravail.fr

Mon abonnement haut débit à Internet

Le BRH du 17 juillet 2013, prévoit une prime de 290 euros bruts par an pour les agents de la classe 1 à 3 (compte tenu de la « Prime Communication et Technologies de l'Information » de 16 euros par mois pour ces niveaux) Cette prime imposable est versée à l'issue de la période d'adaptation. Pour ceux qui étaient déjà en télétravail avant le 25 juin 2013, la prime leur sera versée au renouvellement de leur dispositif (convention ou avenant). Nota : ceux qui auront touché la prime de 290 euros et qui bénéficieront d'une promotion en classe 4, garderont ce bénéfice jusqu'à la fin du dispositif en cours, et donc aucun trop-perçu ne sera réclamé par la Poste.

Il faut faire une demande écrite à sa hiérarchie, avec copie au Responsable des Ressources Humaines, RH, de proximité. Un entretien d'échange est obligatoire. Il est suivi d'une réponse écrite d'accord ou de refus, motivée, faite dans les 2 mois. (Article 2.3). En cas de refus, il y a une possibilité de recours devant la Commission de conciliation. Le demandeur et son supérieur hiérarchique y seront obligatoirement entendus séparément.

Pascal Mathurin

Lire des récits de vie sur la Santé Mentale

Chaque vie est un combat, et le souci de bien vivre est une aventure. Voici donc deux livres, deux récits de vie, de victoire personnelle qui nous ouvre étonnamment à la vérité grave et belle de l'existence humaine.



Vivre avec le Syndrome d'Asperger Un handicap invisible au quotidien

Une lutte opiniâtre de tous les instants contre un handicap méconnu constitue la trame de la vie de Liane Holliday Willey. Dans son autobiographie d'une authenticité bouleversante, elle retrace au fil des pages les mille difficultés de son parcours, depuis l'école primaire jusqu'à son insertion réussie dans la société.

Le livre de Liane Holliday Willey contribue à faire tomber les préjugés sur ces questions, qui comptent désormais parmi les principales questions de santé publique dans de nombreux pays. Il tient le lecteur en haleine, lui faisant découvrir page après page le syndrome d'Asperger sous un jour nouveau, résolument positif et humain, et qui ébranle bien de fausses certitudes, au fondement même du monde dans lequel nous vivons.

Liane Holliday Willey est Docteure en sciences de l'éducation, elle est l'une des figures les plus connues de l'univers du syndrome d'Asperger aux États-Unis et dans le monde.

En plus de ses activités associatives, elle a fondé l'Asperger Society of Michigan, et universitaires en tant que professeure de psycholinguistique et sciences de l'éducation, elle met à profit ses talents d'écrivain et sa passion de la langue pour faire connaître le syndrome d'Asperger. Elle est également responsable éditoriale du périodique « Autism Spectrum Quarterly »

Liane Holliday Willey
Edition Chenelière Education

Brumes matinales, de Jean-Luc Dabi aux éditions Piktos.

Jean-Luc Dabi témoigne de sa longue plongée dans l'alcool. Il dit tout de sa dépendance, de son ivresse, de ses malaises. Dans ce récit émouvant, toute personne peut se reconnaître car on y dépeint plus des états d'âme que des beuveries. Il met en valeur la fragilité et la sensibilité des êtres. C'est un livre porteur d'un fort message d'espoir pour tous ceux qui sont dans la détresse.

je voulais être quelqu'un d'autre

"Beaucoup d'amis m'ont demandé pourquoi j'étais devenu alcoolique. Je ne savais pas très bien. J'étais mal dans ma peau, je ne voulais pas être moi, je voulais être quelqu'un d'autre. J'étais en fait trop timide, trop sensible, trop susceptible, trop complexé, trop... En fait, je buvais parce que l'alcool avait un effet très fort sur moi.

Saoul pour supporter mon existence.

Après un ou deux verres, mélangés à plusieurs antidépresseurs, j'étais tellement enivré que j'avais toujours envie d'en boire plus, pour rester tout le temps dans cet état irréel et envoûtant. Je n'étais soudain plus complexé, je passais instantanément du complexe d'infériorité au complexe de supériorité. Ce qui avait pour conséquence de déstabiliser les gens autour de moi, car ils ne comprenaient plus si j'avais besoin d'affection ou "d'un bon coup de pied au cul". J'en ai trop besoin pour survivre, pour supporter chaque instant de mon existence.

Assez saoul pour ne pas voir la réalité

Assis dans le fauteuil, je commence petit à petit à reprendre mes esprits, ce qui ne présage rien de bon : un alcoolique est en très mauvaise compagnie avec lui-même, particulièrement quand il retrouve ses esprits. En fait, le problème est qu'un alcoolique n'est vraiment bien que lorsqu'il est assez saoul pour ne pas voir la réalité, pour ne pas être écrasé par le poids imaginaire de son quotidien. Alors, s'il y a une chose qu'il ne veut surtout pas reprendre, c'est bien ses propres malheureux esprits ! En l'occurrence, je dois reconnaître que je n'étais pas mécontent de revenir à la réalité, pour une fois. Cela signifiait que je n'allais pas mourir, pas maintenant du moins."

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale en mars 2014

En mars prochain, les Semaines d'Information sur la Santé Mentale fêteront leur 25^{ème} anniversaire. Et pourtant, en avez-vous déjà entendu parler ? Y avez-vous déjà participé ? Avez-vous déjà apporté votre contribution ?

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) s'adressent au grand public. Chaque année, associations et entreprises organisent des manifestations. Pendant les SISM, plus de 700 événements seront organisés pour ouvrir le débat sur le thème « Information et santé mentale ». A partir de ce thème annuel, chacun peut prendre l'initiative d'organiser une action répondant aux objectifs de la SISM et l'atha vous propose d'être à vos côtés pour accompagner votre projet.

Information et santé mentale

L'information sur les questions de santé a été bouleversée par le développement des technologies de l'information. Internet a permis une démocratisation rapide de l'accès à des sources d'informations variées et a favorisé le partage des expériences personnelles des bénéficiaires de santé mentale et des membres de leur entourage, via les blogs, sites, et forums. Si certaines pathologies font l'objet de campagnes de sensibilisation régulières, il n'en est pas de même pour les troubles psychiques. Les préjugés négatifs liés aux questions de santé mentale restent très présents dans l'imaginaire collectif. Il est donc urgent de lutter contre la stigmatisation car ces troubles touchent près d'un quart des français et la santé mentale fait partie des cinq priorités de santé publique annoncées dans la récente stratégie nationale de santé

invitation à ouvrir le débat

Mais nous sommes tous souvent démunis tant le champ de la santé mentale est complexe et diversifié : chacun peut agir pour mieux faire comprendre les troubles psychiques et promouvoir la santé mentale :

Comment trouver une information de qualité sur la santé mentale et les troubles psychiques ?

L'utilisation d'Internet permet-elle de mieux s'informer, se soigner et s'entraider ?

Comment faire évoluer les stéréotypes du grand public vis-à-vis des troubles psychiques ?

Comment favoriser le partage d'informations et

d'expériences par et pour les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale et leurs proches ?



Plus d'infos sur le site des semaines de la santé mentale : <http://semaine-sante-mentale.fr/>



Le partenariat Agapsy /atha

Depuis juillet 2012 (voir le Lien n°72), des permanents du réseau Agapsy et de l'atha se rencontrent régulièrement pour échanger sur des questions de santé mentale en entreprise.

Cet engagement de l'atha auprès de la fédération Agapsy nous permet d'être en lien avec une cinquantaine d'associations oeuvrant dans le champ médico-social et spécialisées dans l'accompagnement du handicap psychique.

L'atha a participé au séminaire sur l'emploi organisé à Nancy en 2012 et aux Journées Nationales "Handicap Psychique et Emploi" organisées à Paris en 2013.*

Notre association sera présente en mars prochain à la Rencontre Nationale "Grands adolescents et jeunes adultes : l'entrée dans la psychose".

*Les actes des journées sont téléchargeables sur www.agapsy.fr, rubrique « Nos activités et projets » puis « Emploi ».

Partenariat Fnath et atha fibromyalgie: une jurisprudence utile

Madame A est atteinte d'une fibromyalgie depuis 1994 et a demandé, en 2009, de pouvoir bénéficier d'un congé de longue maladie. Ce congé, d'une durée maximale de trois ans, concerne les personnes dont « la maladie met l'intéressé dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, rend nécessaire un traitement et des soins prolongés et qu'elle présente un caractère invalidant et de gravité confirmée ». Mais, le comité médical a refusé à deux reprises (en avril et juin 2010) sa demande, au motif que sa pathologie ne présentait pas de caractère de gravité confirmée, refus confirmé par le comité médical supérieur. La Poste avait alors placé Madame A. en disponibilité d'office.

Madame A, adhérente de l'atha, a alors décidé de saisir, sur les conseils de la Fnath de Vendée, le tribunal administratif de Nantes. Pour justifier ce recours, elle a mis en avant les différents certificats obtenus et qu'elle avait déjà pu produire devant les comités médicaux : -certificats de deux médecins généralistes, attestant que son état de santé justifiait l'octroi d'un congé de longue maladie, -certificat du médecin agréé, diligenté par La Poste, retenant le caractère évalué invalidant de la pathologie et son inca-

pacité à exercer une activité professionnelle, -certificats du médecin à l'unité de traitement de la douleur attestant d'un état d'invalidité nécessitant une prise en charge continue et pluridisciplinaire.

Sur la base de ces certificats, le tribunal administratif de Nantes a estimé, le 8 octobre dernier, que La Poste n'avait pas apporté d'élément médical de nature à infirmer les conclusions des différents médecins. La Poste a ainsi été condamnée à placer, dans les deux mois à compter du jugement, Madame A en congé de longue maladie à compter du 13 juin 2009, pendant 3 ans, ce qui lui permet de recevoir l'intégralité de son traitement pendant un an, puis la moitié pendant les deux années suivantes. Au-delà des 3 ans, elle est mise en disponibilité d'office jusqu'à la date de sa retraite. Cette décision montre aux personnes atteintes de fibromyalgie, régulièrement confrontées à des difficultés de maintien dans l'emploi en raison de leur maladie et des douleurs qu'elle provoque, que même si un comité médical et un comité médical supérieur rejettent la « fibromyalgie », cela n'empêche pas l'agent d'obtenir la reconnaissance de sa pathologie dès lors qu'il est capable de prouver (avec des certificats médicaux) qu'il présente une pathologie invalidante et grave.

Départ à la retraite de Josette Tran Van secrétaire à l'atha



Josette entourée des administrateurs

Josette travaillait au secrétariat général du siège de La Poste avant d'être mise à disposition de l'atha dans les années 2000. Elle a connu Antoine Poublanc, le président de l'atha ayant succédé à Djamel Nedjma, le président fondateur. Puis elle a poursuivi son activité à l'association sous la responsabilité d'Alain Debeury.

Le 3 décembre dernier, Josette a fêté son départ en retraite, anticipant de quelques jours seulement sa fin d'activité qui est intervenue le 31 décembre 2013.

Réinsertion professionnelle une belle réussite pour Aicha

Elle en a pleuré de joie, Aicha et cela fait plaisir de la rencontrer, de voir son énergie nouvelle, son envie d'aller de l'avant !

Les difficultés

Aicha Pagot, agent de cabine à la Plateforme de Préparation du Courrier de Dunkerque connaît des soucis de santé, perd sa tonicité musculaire, une partie de sa mobilité physique suite à des opérations chirurgicales. Puis tout s'enchaîne: Elle n'est plus en capacité d'effectuer toutes les tâches qu'on lui confie et se rend compte que plus souvent qu'à l'habitude, elle a besoin de s'asseoir, que la tenue à 100 % de ce poste exigeant n'est bientôt plus envisageable.



Aicha Pagot

Le doute s'installe, suivi de la peur de l'avenir pour ses deux enfants de 11 et 8 ans. Comment Maman va-t-elle pouvoir faire face et pouvoir assurer leur avenir dans l'état de santé dans lequel elle se trouve maintenant ? En outre, la réorganisation de la cabine, suite à la centralisation des services REINET, saisie des contrats de réexpéditions, sur Lille, va encore ajouter au mal-être d'Aicha par une mutation vers la capitale des Flandres alors qu'elle habite Dunkerque.

Son cycle de travail hebdomadaire sur 6 jours devient difficile à gérer. Le samedi elle passe plus de temps dans le trajet Lille-Dunkerque que le temps de travail. La fatigue engendrée par l'état de santé et les délais de route devient incompatible avec une vie familiale sereine.

La reconstruction

Heureusement pour Aicha, ses alertes ont reçu un écho en la personne de la Directrice des Ressources Humaines de Lille PDC, Annie Herbaut qui l'a orientée vers Florence Murgas, assistante sociale qui elle-même lui a fait connaître Didier Caudeville,

Responsable Régional Nord Pas de Calais de l'atha. Toute cette mobilisation a contribué à redonner confiance à Aicha. Le Directeur de l'établissement, Denis Vandebroucke et Annie Herbaut, ont proposé un poste d'assistante Ressources Humaines. C'était pour Aicha tellement inespéré qu'elle s'est engagée à fond dans ce nouveau métier. L'avenir s'est éclairci et l'émergence de cette énergie nouvelle a permis à Aicha d'organiser le premier forum handicap de Lille PDC ce 28 novembre 2013, avec Annie Herbaut, Nathalie Colle et Hélène Ansart.



Didier Caudeville et Aicha Pagot lors du forum handicap

La réussite de la réinsertion

Pendant toute cette superbe journée de forum handicap, Aicha a réitéré ses remerciements pour tous ceux et celles qui l'ont aidé dans cette renaissance, avec une attention toute particulière de n'oublier personne. Son exemple donne un souffle nouveau: il nous prouve qu'une implication forte de la personne en situation de handicap et la mobilisation d'un « réseau » de personnes bienveillantes sont les éléments indispensables de la réussite de la réinsertion. Aicha remercie tout particulièrement Annie Herbaut, Denis Vandebroucke et Anita Bacquet de La Poste ainsi que Didier Caudeville, Responsable Régional Nord Pas de Calais de l'atha, sans qui, elle ne serait pas devenue cette personne battante aujourd'hui.

Bernard Loviny
Chargé de Communications **atha**
pour les départements 59 et 62

Les évènements autour des Semaines Pour l'Emploi et de l'hangement



A Châlons en Champagne

Du lundi 18 au vendredi 22 novembre 2013, vous avez été nombreux à vous mobiliser pour représenter l'atha à l'occasion des évènements organisés durant la semaine de l'hangement chez Orange et la semaine pour l'emploi, SEPH, à La Poste.

Nous tenons à remercier plus particulièrement Dominique Bienfait, Philippe Bourgois, Frédéric Brun, Fanny Cadoret, Olivier David, Régis Ducruix, Michel Fournier, Jean-Paul Kassiouï, Maryse Le Bihan, Chantal Le Goff, Bernard Loviny, Philippe Mary, Pascal Mathurin, François Peter, Annie Rousseau, André Sorin, Marie-Hélène Siri, Harivony et Thierry Carpentier, correspondants locaux ou bénévoles occasionnels, qui ont apporté leur contribution au plus proche de leur lieu de travail, permettant ainsi à notre association d'être représentée partout où se fût possible, sur l'ensemble du territoire national. Nous remercions aussi les personnes retraitées qui sont venues aider leurs anciens collègues au cours des forums.

En région parisienne, les permanents de l'atha ont



animé les stands avec des jeux de mise en situation qui permettent de faire participer les salariés. L'un des jeu consiste à faire découvrir des odeurs, l'autre des saveurs. Ces animations ludiques ont été très bien accueillies par les participants.

Une table ronde a été organisée sur le thème des handicaps invisibles. APCLD, atha et Agapsy ont pris la parole pour alimenter la reflexion de nos collègues sur ce sujet.



A Perpignan



A Paris



A Limoges : table ronde sur le thème des handicaps invisibles

Partenariat La Poste / atha

Présentation du film sur les missions de l'atha

Le 14 Novembre 2013, dans le cadre du programme d'actions organisées à l'occasion de la SEPH, l'association Atha et le Groupe La Poste ont signé un protocole de partenariat. Il vise à confirmer le but commun poursuivi par l'association et La Poste dans le domaine du handicap, à conforter les liens qui unissent les deux partenaires et à préciser leurs engagements respectifs.

“ Cotoyer au quotidien une personne handicapée est une occasion d'apprendre une nouvelle manière de travailler ensemble, en accueillant la diversité des situations et des parcours. ”



Sylvie François,
Directrice Générale Adjointe, Directrice
des Ressources Humaines et des Relations
Sociales du Groupe La Poste.

Rappelons que l'atha est une association de La Poste et d'Orange qui a pour objet de favoriser la prise en considération et la compensation du handicap en entreprise. L'atha dispose de professionnels permanents mis à disposition de l'association par La Poste et d'un réseau d'acteurs bénévoles. Les missions de l'atha s'inscrivent dans le cadre des accords handicap signés entre les deux entreprises, La Poste et Orange, et les organisations professionnelles. Notre association a

pour vocation de renforcer et d'enrichir les liens qui unissent toutes les collaboratrices et les collaborateurs des deux entreprises autour de la thématique du handicap en situation de travail et nous renseignons tous les acteurs de l'entreprise. En effet, l'intégration des personnes handicapées nous concerne tous parce que nous les fréquentons au quotidien dans l'entreprise.

L'atha contribue ainsi à la mise en oeuvre des accords en favorisant et en accompagnant les parcours professionnels mais aussi en sensibilisant, en formant et en informant toutes les personnes qui nous sollicitent dans le cadre de leur vie professionnelle.

Vous pouvez retrouver sur le site www.atha.fr sous l'onglet "qui sommes-nous" un film de 4 minutes, présentant les missions de notre association. Ce film a été réalisé dans le cadre du partenariat La Poste/atha. C'est un outil de communication et d'animation autorisant les différents services à présenter l'association au cours d'Espace Temps Communication, ETC, ou de forums. Vous pouvez également accéder aux contenus des accords handicap et de la convention de partenariat sur le site www.atha.fr sous l'onglet "accords" dans l'espace "adhérents". Ce texte est accessible à la lecture par l'utilisation de logiciels de synthèse vocale.

La vie des régions

La section Rhône-Alpes de l'atha

Comme chaque début d'année, les adhérents de la section Rhône-Alpes se sont réunis pour un après-midi récréatif à la mairie de Lyon 08, dans une salle mis à leur disposition gratuitement par M. Le Maire du 8^{ème}. Le samedi 18 janvier 2014, ils étaient 24 à participer au loto, dont le gros lot est un week-end dans un centre de vacances offert par AZUREVA.

Puis ensuite autour des galettes et brioches, en présence de M. Gérard Roth, adjoint au maire du 8^{ème}, délégué au handicap qui vient chaque

année, ils ont partagé à un grand moment de convivialité et d'échanges. P. Persoglia



Les adhérents de la section Rhône-Alpes



Handifférences

La vie des régions : L'atha participe aux jury régionaux des trophées Handifférences




LE GROUPE LA POSTE